Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Violence ecole maternelle

Par Jeessnel

Bonjour;
Ma fille de 3 ans se fait mordre régulièrement par le même enfant de sa classe, cet enfant a déjà mordu 7 enfants différentes de l'école et sa à plusieurs reprises depuis le début de l'année scolaire (5 semaines que l'école a commencé). Ma fille a d'énormes traces de morsures sur les bars. Au vus de l'âge d'enfant, si je fais constaté par un médecin légiste les coups est que je peux déposer une plainte pour ces faits et si oui contre qui l'enfant ou les parents qui sont les responsables légaux de plus l'école ou bien même la maîtresse peut être légalement responsables ?
PS: désolé pour les fautes d'orthographe

Par chamce

vous pouvez écrire à la maîtresse de votre enfant dans le cahier de liaison parents/ ou lui adressez un mot ainsi qu'au directeur de l'école pour les informer. prenez contact avec votre médecin traitant pour qu'il constate par écrit les marques de morsure sur le bras de votre enfant

---
Par Jeessnel

La maîtresse et déjà au courant car c'est elle qui m'a dit qu'il avais déjà mordu 6 autres enfant et qu'elle l'avais signalé à la directrice de ces faits mais moi j'aimerais faire quelque que plus impactant au yeux des parents qui ne font même pas la morale a l'enfant malgré les signalement de la maîtresse...

Par chamce

"Comprendre l'enfant qui mord !

Tout enfant mord, plus ou moins fort. Et, un jour où l'autre, tout enfant se fait mordre par un autre. (Il y a celui qui mord ses proches à la maison. Et puis, à la garderie ou à l'école).

Pour éviter les morsures, notre rôle en tant que parents et intervenants est d'apprendre à l'enfant à exprimer ses émotions et ses besoins avec des mots. Apprendre à l'enfant à utiliser un jouet plutôt que le bras de son camarade pour se soulager fait aussi partie de nos tâches ;).

C'est l'émotion qui pousse à mordre. Et c'est normal. Un bébé exprime ses émotions par une communication non verbale depuis sa naissance. L'enfant mord parce qu'il n'a pas d'autre moyen pour communiquer ou parce qu'il ne sait pas comment communiquer autrement.

Un enfant qui mord est un enfant qui s'affirme. Ses parents peuvent en être fiers. La société tout entière doit en être fière. Un enfant qui a de l'estime de soi devient un adulte heureux, bref, un citoyen équilibré et épanoui. On a donc tous à gagner à préserver l'estime de soi des enfants.

Les enfants qui sont dans l'attente sont susceptibles de mordre. En fait, le sentiment de passivité imposé ou d'ennui exerce une tension chez l'enfant. L'enfant exprime son inconfort en mordant.

Les enfants qui attendent en groupe peuvent venir à se mordre les uns les autres. La solution pour prévenir les morsures est de faire en sorte que les enfants ne s'ennuient pas pendant l'attente.

Les morsures peuvent aussi révéler un état de stress chez l' enfant. En tant que parents, interrogeons-nous. Notre environnement familial est-il stressant ? Sylvie Bourcier explique que la naissance d'un petit frère ou d'une petite s?ur, un déménagement, une hospitalisation ou des tensions conjugales peuvent occasionner un stresse chez l'enfant.
.

Le rôle des parents, de l'éducateur est donc d'apprendre à l'enfant à opter pour la communication verbale pour que son besoin soi entendu et compris ? tout en douceur.

Pour éviter les morsures, notre rôle en tant que parents et intervenants est d'apprendre à l'enfant à exprimer ses émotions et ses besoins avec des mots. Apprendre à l'enfant à utiliser un jouet plutôt que le bras de son camarade pour se soulager fait aussi partie de nos tâches "

Par Jeessnel

Merci pour votre commentaire mais ça ne répond pas a ma question...

Par chamce

?vous allez voir votre médecin traitant pour avoir un certificat médical, preuve que le diagnostic a établi qu'il y a des morsures sur le bras de votre fille. vous en faites une photocopie, vous gardez l'original et vous envoyez la photocopie à l'inspecteur de l'académie de votre département accompagnant votre récit par écrit. envoi en recommandé avec accusé de réception . vous pouvez aussi solliciter les parents des enfants concernés pour qu'ils entreprennent les mêmes démarches que vous. vous recontacterez ensuite l'inspection académique pour être sûre qu'il a bien reçu votre courrier et s'il envisage prendre des mesures administratives pour que votre enfant et les enfants de l'école ne soient plus mordus.

Par Jeessnel

Mercii8